

# Quelles dynamiques européennes pour la RSE ?

## Consultation citoyenne du 19 octobre 2018



## **Quelles dynamiques européennes pour la RSE ?**

### **Consultation citoyenne du 19 octobre 2018**

---

Après l'initiative de la Commission européenne en faveur de la RSE en 2011, et l'adoption de la directive RSE en 2014, où en est la dynamique européenne pour la RSE ?

Qui sont les champions de la RSE en Europe ? Un nouveau mandat européen va s'ouvrir en 2019. Quelles initiatives prendre pour que se déploie et s'affirme en Europe un modèle d'entreprise responsable ?

Dans le cadre des consultations citoyennes sur l'Europe organisées entre avril et octobre 2018 dans les 27 États membres de l'Union, la Plateforme RSE a ouvert le débat à France Stratégie le 19 octobre 2018.

Ce sont ces échanges, libres et non conclusifs, qui sont retracés ci-après.

### **Secrétariat permanent**

**Gilles BON-MAURY**, secrétaire permanent

**Ines DRION**, chargée d'études

**Mathilde DUCROZ**, stagiaire  
plateformerse@strategie.gouv.fr

Photos : France Stratégie, Thierry Marro

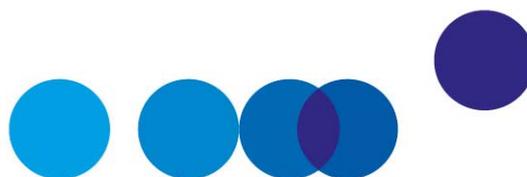


## SOMMAIRE

---

INTRODUCTION.....	5
PANORAMA DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE RSE.....	7
QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RSE EN EUROPE ?.....	11
Considérations générales sur la RSE .....	12
Label européen, labels sectoriels.....	13
Normes et standards internationaux .....	14
<i>Reporting</i> extra-financier : vers un méta-référentiel ?.....	14
Directive européenne 2014/95/UE .....	15
Promouvoir la RSE au-delà des frontières européennes.....	15
Objectifs de développement durable (ODD) .....	16
Droits humains, devoir de vigilance, UK Modern Slavery Act.....	16





## INTRODUCTION

---

### **Michel LAVIALE**

*Vice-président de la Plateforme RSE*

L'objectif des consultations citoyennes sur l'Europe est de donner la parole aux citoyens de 27 pays européens de l'Union européenne pour qu'ils s'engagent, débattent et proposent leur vision de l'Europe.

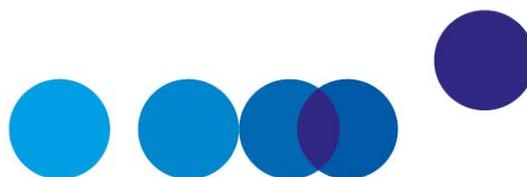
Plus particulièrement, l'objectif de cette consultation : « Quelles dynamiques européennes pour la RSE ? » est d'ouvrir un débat, qui doit être l'occasion de partager un diagnostic et d'examiner les initiatives susceptibles d'être prises en Europe pour faire progresser la RSE.

La Plateforme RSE réunit une cinquantaine d'organisations représentant toutes les parties prenantes de l'entreprise : réseaux de professionnels, partenaires sociaux, ONG, chercheurs et institutions publiques.

Depuis 2013, elle émet des avis sur les questions qui lui sont soumises, et formule des recommandations sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance soulevées par la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle promeut la RSE, tant à travers les politiques publiques qu'à travers le soutien aux initiatives volontaires des acteurs privés. Elle valorise les pratiques exemplaires et favorise la concertation des parties prenantes.

Dès janvier 2014, la Plateforme RSE s'est prononcée en faveur d'un cadre européen pour le *reporting* extra-financier. Elle a rendu un avis en février 2014 sur le projet de transposition de la directive. Depuis, elle a formulé plusieurs recommandations visant une action à l'échelle européenne.





## PANORAMA DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE RSE

---

**Julien PARKHOMENKO**

*External Affairs and Policy Coordinator, Global Reporting Initiative*

La Global Reporting Initiative (GRI) a publié un rapport sur la transposition de la directive européenne 2014/95/UE concernant la publication d'informations non financières et relatives à la diversité. La GRI est une organisation internationale indépendante, pionnière en matière de rapports de développement durable depuis 1997. Les normes GRI constituent un langage commun : 75 % des 250 plus grandes entreprises mondiales publiant des rapports se réfèrent à la GRI. Cette directive a été élaborée afin d'accroître la transparence des entreprises sur leur performance et la confiance des consommateurs et partenaires des entreprises. Ses deux principaux objectifs sont l'évaluation du suivi de gestion des entreprises et la comparabilité des données. Elle s'applique aux grandes entreprises et aux entités d'intérêt public, ce qui représente environ 6 000 entreprises européennes. Il s'agit d'informer sur le modèle commercial, environnemental et social, sur le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption. Une partie s'attache aussi à la publication d'informations relatives à la diversité (âge, genre, qualification).

En juin 2017, la Commission européenne a, en complément de la directive, élaboré des lignes directrices, non contraignantes, visant à faciliter une publication d'informations appropriées, utiles et comparables. À ce titre, la directive encourage le recours à des cadres reconnus : le Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'ISO 26000, la Déclaration de principes tripartite de l'OIT, le système de management environnemental et d'audit (EMAS) européen, les normes GRI.

Afin de prendre en compte les différentes pratiques qui s'appliquent à travers l'UE (particularités et flexibilité des États membres), la directive européenne invite les États membres, dans leur travail de transposition, à s'interroger sur son champ d'application (travail autour des définitions de « grandes entreprises », « entités d'intérêt public »), sur le format du *reporting* (états financiers annuels, rapport de gestion, rapport distinct) et sur le système de vérification (prestataires de services d'assurance, sanctions).

En 2015, en collaboration avec CSR Europe et avec le soutien de Accountancy Europe, la GRI a mis en place une plateforme composée de parties prenantes très diverses avec pour objectif de collecter un certain nombre d'informations sur la transposition, l'objectif final étant de les publier. Ce travail de collecte (sondage en ligne et conversation de suivi auprès des ministères nationaux des 28 pays, des organisations partenaires de CSR Europe, des membres de la plateforme) a abouti à la publication du rapport, en novembre 2017.

Cette publication entend répondre à trois questions :

- Que savons-nous de la transposition de la directive européenne par les États membres ?
- Comment voyons-nous évoluer le paysage en termes de rapport extra-financier en Europe ?
- Quelles sont les conséquences pour les entreprises qui s'acquitteront des nouvelles obligations de *reporting* ?

Le rapport a pour champ d'étude les 28 États membres ainsi que deux pays membres de l'Espace économique européen (Islande et Norvège). Il interroge les États sur les points suivants :

- définition de « grande entreprise » ;
- définition d'« entité d'intérêt public » ;
- domaines et contenu des informations ;
- cadres ;
- format des informations ;
- contrôleur légal des comptes / cabinet d'audit ;
- sanctions ;
- exigences en matière de diversité.

Ce qui ressort de cette publication est « un élargissement du champ d'application ». En effet, alors que 11 États membres ont conservé la définition standard d'entité d'intérêt public, 19 États membres ont élargi cette définition.

Un document supplémentaire a également été publié (*Linking the GRI Standards and the European Directive on non-financial and diversity disclosure*) afin d'utiliser les normes GRI pour se conformer à la directive européenne (matérialité, impacts dans la chaîne de valeur, exceptions et exemptions, assurance).

Pour la Global Reporting Initiative, la directive s'inscrit au-delà d'une simple exigence de *reporting* et fournit un exemple de meilleure pratique en matière de RSE. Ce leadership européen est fondamental pour améliorer la transparence et la confiance de l'ensemble des acteurs.

En conclusion, la GRI souligne que l'avenir du *reporting* en Europe est prometteur au sens où la directive permet d'avoir à disposition une information claire, comparable et utile à la décision – un pas de plus afin d'atteindre une économie durable.

## Discussion

Un participant fait état des difficultés d'élaboration et de rédaction de la directive : la recherche du consensus a abouti à un certain nombre d'exceptions et d'exemptions. Il demande quels sont les pays qui ont « profité » de ces exemptions et si ces différences ont pu être analysées dans le rapport.

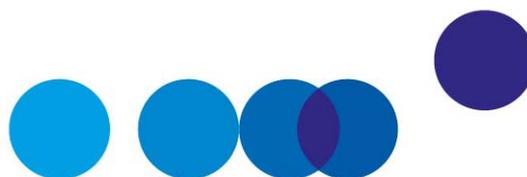
L'étude publiée par la GRI contient un tableau récapitulatif, avec l'état de la transposition. Ce tableau permet de voir quelles ont été les transpositions fidèles à la directive, celles qui vont au-delà et celles qui ont été omises. Par exemple, l'Estonie, les Pays-Bas et l'Espagne n'ont pas mis en place de système de pénalités en cas de *reporting* non adéquat.

Un participant demande si, en termes de *reporting*, la transposition de la directive européenne a permis un recul ou une avancée sur les questions de RSE. La collecte des données en septembre 2017 donne un aperçu de la transposition mais ne permet pas encore d'avoir un recul sur les premiers cycles de *reporting*. Au niveau du nombre de rapports, les chiffres ont légèrement augmenté.

Un participant souligne le fait que les informations récoltées sont de l'ordre du déclaratif, donc non contraignantes, ce qui pose la question du risque d'« écran de fumée ». Il demande alors si la GRI a des moyens à sa disposition pour vérifier les informations déclarées.

Une telle vérification est compliquée, mais il s'agit là d'une problématique sur laquelle la GRI réfléchit actuellement.





## QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RSE EN EUROPE ?

---

Débat animé par **Michel LAVIALE**, *vice-président de la Plateforme RSE*  
et **Gilles BON-MAURY**, *secrétaire permanent de la Plateforme RSE*

Deux études sont présentées pour lancer le débat sur les perspectives pour la RSE en Europe, avec une question sous-jacente : *L'Europe est-elle en avance sur la question de RSE ?*

### **Étude de l'Institut RESPECO**

Pour la deuxième année consécutive, le World Forum for a Responsible Economy publie le classement RESPECO, évaluant l'ouverture des différents pays aux réglementations RSE, aux conventions et normes liées au développement durable, à l'éthique ou à la responsabilité sociale.

L'indice est construit à partir de six indicateurs (*l'Environmental performance index* – ou EPI – des universités de Yale et Columbia, le *Global gender gap index* du World Economic Forum, l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency international, la mesure du coefficient de Gini par la Banque mondiale, le taux de ratification des conventions fondamentales et de gouvernance de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Classement mondial de la liberté de la presse par Reporters sans frontières (RSF).

Cette année encore, les pays d'Europe du Nord occupent les premières places (Suède, Finlande, Norvège, Danemark, Islande). La suite du classement est plutôt occupée par les pays d'Europe de l'Ouest (Suisse, Allemagne, France, Lettonie et Royaume-Uni en 10<sup>e</sup> place). La suite du classement laisse apparaître de grandes disparités régionales. En effet, on constate que l'Europe dans son ensemble se révèle largement en avance sur le reste du monde sur les questions de RSE. Le premier pays non européen n'arrive qu'à la 19<sup>e</sup> place avec la Nouvelle-Zélande. Il faut attendre la 22<sup>e</sup> place pour trouver un pays américain (l'Uruguay) et la 32<sup>e</sup> pour trouver un pays africain. L'Asie, quant à elle, n'est représentée qu'à la 45<sup>e</sup> place par le Kirghizistan et à la 55<sup>e</sup> place par le Japon. Concernant les grandes économies mondiales, les États-Unis arrivent à la 149<sup>e</sup> place, une position compréhensive compte tenu du refus de l'État fédéral de ratifier certaines

conventions internationales sur le climat. Le Canada, quant à lui, progresse à la 26<sup>e</sup> place. La Chine occupe le bas du classement à la 187<sup>e</sup> place, alors que la Russie augmente à peine, passant de la 114<sup>e</sup> à la 112<sup>e</sup> place.

### **Étude EcoVadis, de l'indice Performance/Risque EcoVadis 2018**

La plateforme d'évaluation et d'amélioration de la performance RSE, EcoVadis, a publié récemment la deuxième édition de son indice de performance/risque. Basé sur 21 critères (de différents domaines : environnemental, social, droits de l'Homme, éthique et achats responsables), cet indice a évalué plus de 33 000 entreprises dans le monde dont 5 300 en France.

Cet indice révèle que les entreprises européennes, de toute taille, ont globalement une meilleure maîtrise des enjeux RSE que l'ensemble des entreprises dans le monde.

En France, contrairement aux autres pays, ce sont les grandes entreprises qui affichent les meilleures performances RSE. Néanmoins, entre 2016 et 2017, les résultats des PME/ETI ont progressé. La France est troisième dans ce classement, derrière le Royaume-Uni et la Suède, et on retrouve l'Allemagne à la 10<sup>e</sup> place.

Des données existent également par secteurs : les champions, selon EcoVadis, sont le secteur financier et celui du conseil aux entreprises. De manière générale, une progression globale est observable, sauf pour le secteur des transports.

Quelles ambitions pour l'Union européenne, pour la France à partir de ces constats ? La discussion se poursuit avec les participants.

## **Considérations générales sur la RSE**

Il est souligné qu'un changement s'est opéré dans la conception même de la RSE : si un baromètre avait été réalisé quinze ans auparavant, les résultats n'auraient pas été les mêmes. Aujourd'hui, on considère que ce qui définit la RSE, c'est non seulement des démarches volontaires, mais aussi la réglementation et le *reporting*, alors qu'au début des années 2000, il s'agissait uniquement de démarches volontaires. Cette évolution change complètement la vision de la RSE.

La remarque évoquée précédemment, sur le fait que la transposition de la directive européenne par la France serait un affaiblissement de la RSE, est réfutée par un participant. Au contraire, la RSE s'invite aujourd'hui dans la stratégie des entreprises (des analyses de risques sont présentées en Comex voire validées en conseil d'administration...). Cette intervention est appuyée par une étude, commanditée par HSBC au cabinet East and Partner : au niveau mondial, 60 % des investisseurs institutionnels et 50 % des entreprises ont intégré la RSE dans leur stratégie. Cette prise en compte n'est pas le résultat de la réglementation mais bien du choix des entreprises d'adhérer aux évolutions de la société.

Un participant refuse ces deux dernières remarques, au regard de l'actualité, et notamment sur les questions des rachats d'actions, des politiques environnementales... Certes, beaucoup de progrès ont été réalisés, mais il convient de ne pas tomber dans l'excès inverse. La position de l'Europe est jugée trop attentiste sur ces différents sujets (droits de l'Homme, pollution, environnement). Cette intervention est appuyée par un autre témoignage qui souligne qu'il y a eu une période pendant laquelle l'Union européenne était très active en matière de RSE. Or aujourd'hui, la question de la RSE n'est plus évoquée au niveau européen. Un besoin de redynamiser ce sujet au sein des institutions européennes est exprimé.

Un autre participant souligne au contraire que beaucoup de choses ont été faites par la Commission européenne dernièrement, mais que le public manque de visibilité sur les outils innovants qui ont été mis en place « *post Rana Plaza* ». De même, l'Union européenne finance les travaux de recherche de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement textile-habillement-chaussures responsables. La nécessité de mettre en place une meilleure communication sur les travaux de l'Union européenne semble être partagée par l'ensemble des participants (effort de pédagogie et d'information).

Le sujet de la motivation des entreprises à s'engager dans la RSE est également évoqué, prenant comme référence le modèle de la pyramide de Maslow. La première motivation des entreprises est le revenu : si une entreprise peut, au travers des outils RSE, contribuer à sa valeur, elle y trouvera sa motivation. La fonction achats responsables a ici toute sa place et le rôle des leaders de secteur devient prépondérant : si un acteur décisif de la filière, par son comportement, se rend responsable, des répercussions sur les plus petites entités de la structure économique seront induites.

Un participant témoigne des actions des opérateurs publics : ces structures agissent au-delà de leur mission de service public et contribuent à la démarche de RSE, dans l'amélioration du bien-être collectif et de la société. Ils interviennent sur un volet de service public responsable, d'organisation responsable et d'acheteur responsable (effet d'entraînement dans la réalisation de leurs achats, travail sur l'impact environnemental de la DSI, sur le phénomène de la discrimination et des stéréotypes, sur la problématique des situations de handicap, de la mobilité des collaborateurs). Cependant, ils regrettent le manque de visibilité de leurs actions alors même qu'ils travaillent avec les services de l'emploi européens (réseau de SPE européen).

## **Label européen, labels sectoriels**

Actuellement, un label anglo-saxon se déploie très largement. Il est présent dans plus de 40 pays et regroupe plus de 1 600 entreprises. Un participant soumet l'idée que l'Europe devrait favoriser la reconnaissance d'un label partagé par l'ensemble des pays membres, inspiré de la vision européenne de la RSE et non de critères ou modalités d'outre-Atlantique.

Dans la loi Grenelle I et le projet de loi PACTE, il est fait mention de labels sectoriels. Les résultats de l'expérimentation lancée par la Plateforme RSE ne seront disponibles qu'à partir de l'automne 2019. Il est souligné que certaines fédérations considèrent que la question doit être posée au niveau européen (ex : la Fédération de la propreté).

La GRI s'intéresse à la dimension « secteurs » : elle se focalise sur l'édition de « guides thématiques » et met régulièrement à jour ses standards (eau, santé et sécurité au travail, droits de l'Homme) afin d'éclairer les acteurs sur ces questions.

## **Normes et standards internationaux**

Sur la question des référentiels, il est rappelé que des normes et standards ont été élaborés par des groupes pluripartites internationaux (travailleurs, société civile, États, Points de contact nationaux – PCN). La question posée est alors de savoir comment faire pour que ces standards soient mieux portés au niveau européen ?

Un participant revient sur le fait que l'OCDE a reçu des financements européens et travaille en partenariat avec l'Union européenne, notamment sur la promotion de différents standards en Chine, en Thaïlande, au Myanmar, en Amérique latine également. Il rappelle que, dans un contexte de mondialisation, il est important de travailler avec ses partenaires, de promouvoir ces normes et standards, et de s'assurer qu'ils sont connus au-delà des frontières européennes.

L'OCDE travaille également au recensement de ces standards (OCDE, ONU, OIT) et à leur convergence afin de s'assurer qu'ils ne sont pas en conflit les uns avec les autres. Plutôt que de développer de nouveaux standards, il vaudrait mieux promouvoir ceux qui existent, et notamment les principes directeurs de l'OCDE qui ont été approuvés par un certain nombre de pays, dont la France, et qui couvrent tous les autres standards. Une autre question est de s'assurer que les entreprises mettent bien en place ces standards, car ils sont le plus souvent d'application volontaire.

## **Reporting extra-financier : vers un méta-référentiel ?**

Un participant évoque une distinction qui lui paraît nécessaire entre, d'un côté, la réglementation, le *reporting* et son impact et, de l'autre, la RSE dans sa mise en pratique. Répondre à l'obligation de *reporting* est une chose ; son contenu en est une autre.

Effectivement, on observe en France que les rapports tendent à répondre à l'obligation réglementaire. Il apparaît désormais nécessaire de donner plus de sens à cette action de *reporting*. En effet, les référentiels sont utilisés comme une pierre de Rosette, permettant à la partie prenante de décrypter, en fonction de ces repères, ce qui est relatif aux ODD, à la GRI, aux principes de l'OCDE, à l'ISO 26000... À ce titre, on retrouve à la fin des rapports une table de concordance, avec par exemple les pictogrammes des ODD qui viennent émailler le rapport pour en faciliter la lecture. Toutefois, il s'agit rarement d'une

approche structurante. L'idée de définir un référentiel « mère » ou « méta-référentiel » paraît pertinente car la multiplicité de référentiels ne facilite ni la lecture, ni le travail des entreprises.

Toutefois, comme le souligne la GRI, chaque référentiel, chaque cadre, a son angle d'approche propre. Il faut bien faire la distinction entre d'une part l'information publiée et, de l'autre, la manière dont elle est publiée. Pour permettre une meilleure compréhension du paysage des référentiels, la GRI, avec d'autres organismes, va lancer un projet (Better Alignment Project du Corporate Reporting Dialogue) en novembre pour réaliser un effort de clarification et travailler sur une harmonisation.

La question de l'articulation avec le *reporting* intégré est aussi soulevée.

Il y a beaucoup de principes véhiculés par le concept d'« intégré » que l'on retrouve dans la directive et dans les travaux de transposition par la direction générale du Trésor. Il faudrait aussi proposer, afin de favoriser la comparabilité, des indicateurs de performance – KPI par secteur d'activité.

La question de la comptabilité environnementale est aussi abordée : est-ce qu'il n'y aurait pas quelque chose à faire pour porter cette thématique au niveau européen ?

## **Directive européenne 2014/95/UE**

Un participant demande si un effet de force d'entraînement des pays qui ont transposé la directive de manière plus élargie vers d'autres pays a été observé.

Selon la GRI, on observe clairement un effet d'entraînement entre les pays, car figurent aussi dans la directive des dispositions sur les filiales et les sociétés mères. Il s'agit d'un dispositif tant interne à l'Europe qu'externe et qui s'intègre dans les réflexions des entreprises sur leur chaîne de valeur. Les entreprises qui ont leur société mère en Europe et des filiales hors Europe ont aussi imposé un *reporting* sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. L'effet domino s'observe. Toutefois, étant donné que la transposition est récente, la mesure de cet effet d'amplification est encore limitée.

## **Promouvoir la RSE au-delà des frontières européennes**

Un participant rappelle que dans la politique commerciale européenne, le chapitre portant sur le développement durable comprend une mention explicite sur la RSE. Cette mention est apparue dès 2011 lors de l'accord commercial avec la Corée, et s'est développée dans d'autres accords commerciaux. Il est absolument nécessaire de faire le bilan de l'utilisation des outils qui se sont mis en place dans le cadre de cette politique commerciale. À ce titre, le Comité économique et social européen vient de faire paraître un avis sur le sujet du lien entre politique commerciale et certains éléments de la RSE.

L'Union européenne dispose d'outils pour travailler au-delà de ses frontières (politique commerciale comme évoquée ci-dessus, politique de développement : l'Europe est le

plus grand bailleur multilatéral). Dans le cadre des propositions de nouveau cadre financier pour la période 2021-2027, la Commission a proposé d'intégrer le fonds européen de développement (actuellement un fonds extrabudgétaire européen) dans le budget général de l'Union européenne. Cette orientation pourrait être un outil pour promouvoir la RSE au-delà des frontières européennes.

Un participant s'interroge également sur le rôle de la France en termes de promotion des bonnes pratiques, au niveau européen et au-delà. Cette valorisation de pratiques concrètes, dans le cadre de l'application des *guidelines* de l'OCDE, pourrait être portée par la France.

## Objectifs de développement durable (ODD)

L'Europe s'est emparée du sujet des ODD et a défini un certain nombre d'indicateurs. La démarche française doit désormais s'inscrire dans une approche européenne.

Les ODD semblent à ce jour surtout utilisés comme une matrice pour développer la coopération internationale entre les États. Ce constat amène à interroger l'Union européenne sur deux points : est-ce que la Commission européenne va s'approprier ce référentiel des ODD comme un outil permettant de soutenir la contribution des entreprises au développement durable ? Qu'est-ce qui va faire autorité dans l'ensemble des référentiels utilisés aujourd'hui par les entreprises et donc faciliter la comparabilité et le langage commun au niveau mondial ?

## Droits humains, devoir de vigilance, UK Modern Slavery Act

Un participant souligne que, depuis l'affaire du Rana Plaza, beaucoup de discussions sont menées pour aller vers une économie plus soutenable, notamment dans les chaînes de valeur.

Un participant témoigne du fait qu'actuellement il y a une session de travail à Genève sur la mise en place d'un outil contraignant pour l'application des droits humains par les entreprises transnationales. Il se dit surpris du silence de l'Union européenne. Il souligne également que plusieurs ONG (africaines, américaines, asiatiques) sont présentes, mais qu'il existe de leur part une grande ignorance de tout ce qui se fait en Europe. Il recommande un effort de communication.

Un participant pose la question de l'impact de la mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance, et de la rédaction des premiers plans de vigilance. Au-delà de cette exception française, il y a également le Modern Slavery Act ainsi que les gouvernements suisse, suédois, allemand, finlandais et danois qui se sont saisis de cette question. Est-ce que l'Union européenne ne pourrait pas travailler à une forme de transposition du devoir de vigilance ?

Il s'agit d'une initiative suivie de très près par la GRI. Un rapport de Shift est également sorti sur cette question (*Human Rights Reporting in France: A Baseline for Assessing*

*the Impact of the Duty of Vigilance Law*). Il porte sur les impacts de la loi sur le devoir de vigilance dans vingt entreprises françaises. Ce rapport repose sur le *reporting* pré-loi devoir de vigilance et il est prévu, dans six mois, un second rapport sur l'évolution et les apports de cette loi.

EDH et BL Evolution ont également publié une étude sur les soixante premiers plans de vigilance pour observer les premières tendances, en prenant en compte le fait qu'il s'agit de la première année d'application. Toutefois, à partir de l'année 2019, les entreprises concernées devront rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle du plan de vigilance.



RETROUVEZ  
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS  
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[@francestrategie\\_](https://www.instagram.com/francestrategie_)

Les opinions exprimées dans ce rapport engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.



France Stratégie est un organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions placé auprès du Premier ministre. Lieu de débat et de concertation, France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions. Elle donne à ses travaux une perspective européenne et internationale et prend en compte leur dimension territoriale.